

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
30 JAN. 2017

Dossier complet le
30 JAN. 2017

N° d'enregistrement
F04417P0014

1. Intitulé du projet

Construction de l'avant-puits, raccordement et mise en exploitation du forage d'eau potable
"Ramsthal 3" à Saverne - débit d'exploitation 100 m³/h

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SDEA - Périmètre de la Région de Saverne - Marmoutier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. MULLER Roger - Président du Périmètre

RCS / SIRET

256 701 152 00025

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
17° b) 27° a)	Volume maximal annuellement prélevé : 657 000 m ³ Profondeur du forage : 200 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction de l'avant-puits, ou bâtiment d'exploitation, du forage "Ramsthal 3" et raccordement de l'ouvrage au réseau d'eau existant par une conduite Ø 200 mm de 1 600 ml dans le chemin forestier communal.

4.2 Objectifs du projet

Ces travaux visent à la mise en exploitation du forage "Ramsthal 3" qui permettra de sécuriser l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du secteur de distribution dénommé "Col de Saverne", secteur composé d'un bassin de population d'environ 8 000 habitants et des Hôpitaux de Saverne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Une première phase consistera à poser la conduite de raccordement dans le chemin forestier communal qui mène au forage par une méthode de pose traditionnelle :

- tuyaux de 6 ml posés en tranchée ouverte de largeur 1 m et de profondeur 1,40 m,
- remblaiement de la tranchée à l'avancement,
- durée estimative des travaux 30 jours ouvrés.

Une seconde phase prévoira la construction d'un local d'exploitation du forage, qui abritera la tuyauterie et les équipements électriques et de commande. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- structure du local en béton armé,
- implantation semi-enterrée,
- largeur approximative de l'ouvrage: 3,50 m
- longueur approximative : 8,00 m

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage sera exploité à un débit variable allant de 60 à 100 m³/h, en fonction de la demande de la consommation.

Sa gestion sera entièrement automatisée et son fonctionnement silencieux, la pompe étant immergée à 86 m de profondeur.

L'exploitation courante de l'ouvrage se résumera à de simples visites de contrôle du bon fonctionnement et, le cas échéant, au remplacement préventif et/ou curatif des équipements de tuyauterie et de pompage.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique (autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et du Code de la Santé Publique)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Local d'exploitation du forage	
Surface au sol du bâtiment :	env. 28 m ²
Hauteur maximale :	env. 5 m, dont 2,50 m hors sol
Conduite de raccordement	
Profondeur de pose :	1.40 m
Linéaire total :	env. 1 600 ml
Diamètre nominal de la conduite :	Ø 200 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Vallon du Ramsthal à Saverne (67)
accessible depuis la RD 132 reliant
Saverne à Lutzelbourg (57)

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 19 ' 25 " E

Lat. 48 ° 44 ' 34 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Phase 1 : pose de la conduite de raccordement du forage

Phase 2 (dans le prolongement de la phase 1) : construction et équipement du local d'exploitation du forage.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le forage et sa conduite de raccordement sont localisés dans une zone naturelle (Zone N du PLU de Saverne).
La conduite sera posée dans le chemin forestier communal et son environnement immédiat est exclusivement constitué de forêt.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Saverne approuvé par délibération du Conseil Municipal le 17 janvier 2011, modification 1 approuvée le 1er juillet 2013
Projet concerné par la réglementation de la zone N du PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation du bassin de la Zorn et du Landgraben approuvé le 26 août 2010
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage prélèvera en temps normal 1 000 m ³ /j à raison d'un pompage de 60 m ³ /h. En période de consommation de pointe (quelques jours, voire quelques semaines/an), le forage pourra être sollicité à pleine capacité, soit 100 m ³ /h pendant 18 à 24h/24.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pompage des eaux souterraines implique la formation d'un cône de rabattement de la nappe, et donc d'une modification des écoulements qui ont fait l'objet d'études dans le cadre de la création du forage (bureau d'études ANTEA).
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La totalité des déblais extraits pour la pose de la conduite de raccordement et la création des fondations du bâtiment d'exploitation du forage ne sera pas réemployée (nécessité de réaliser un lit de pose pour la conduite et d'une couche de forme sous le bâtiment d'exploitation. Volume estimé non réutilisable : 800 m ³
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation actuelle du forage à proximité immédiate du chemin forestier communal nécessitera la déviation du chemin après la construction du bâtiment d'exploitation du forage. L'emprise de cette déviation sera contenue dans l'emprise de la plateforme existante, mais en raison du passage des grumiers, quelques arbres devront peut-être être abattus pour permettre la giration des engins. De nouveaux arbres pourront être replantés dans l'emprise de la plateforme hors voirie.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un périmètre de protection immédiate est à définir autour du forage. Ce périmètre sera clôturé dans le cadre de ce projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pompe immergée, seul organe tournant, sera implantée à 86 m de profondeur, et 46 m sous le niveau d'eau de la nappe, ce qui empêchera toute nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pompe, par sa rotation, est sujette à l'émission de vibrations, mais elle sera reliée à la canalisation pour un manchon anti-vibratile. Quant au forage, il ne sera pas solidaire du reste du bâtiment d'exploitation (joint de 4 cm).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation du forage à 60 m³/h permet de s'affranchir de tout rejet d'eau brute.</p> <p>Ponctuellement, il est possible qu'un pompage sur vidange soit effectué au démarrage de la pompe si l'on a besoin de pomper au débit maximal de 100 m³/h.</p> <p>Cette eau brute rejoindrait le ruisseau de la fontaine Mélanie, ruisseau vers lequel ont été envoyés les volumes d'eau des pompages d'essai de longue durée sans incidence notable.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déviations locales du chemin forestier pour permettre la giration des grumiers notamment.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En phase travaux, les risques sont essentiellement liés à la présence d'engins de chantier (camions, pelles, compacteurs,...) et aux terrassements. Les mesures suivantes seront prises :

- il sera demandé aux entreprises d'employer exclusivement des engins équipés de kits anti-pollution. De plus, aucune réparation sur site pouvant générer une pollution aux hydrocarbures ne sera tolérée.
- la pose de la conduite et l'implantation du local d'exploitation étant prévues dans l'emprise du chemin forestier communal existant, la consommation de surfaces végétalisées naturelles est extrêmement réduite, limitée à quelques mètres carrés d'accotement. En fonction du tracé de la clôture du site, une déviation du chemin emprunté par les grumiers pourrait demander l'abattage de quelques arbres. Dans le même temps, une partie de la plateforme existante pourra être reboisée.
- le réemploi d'un maximum de déblai pour le remblaiement des tranchées limitera fortement l'impact sur la modification des terrains, et donc sur l'écoulement des eaux (aucun effet de drainage des tranchées, pas de barrière étanche,...).

En phase d'exploitation, les impacts des ouvrages réalisés sont négligeables :

- le local technique sera en grande partie enterré pour limiter l'impact visuel,
- seule une partie du bâtiment <20 m² sera hors sol pour des raisons de sécurité (protection des armoires électriques et de commande),
- aucune autre nuisance sonore ou émission de polluant n'est à craindre,
- des rejets très occasionnels d'eau brute au ruisseau de la fontaine Mélanie étant possibles, nous projetons de renforcer la berge du ruisseau au droit de l'ouvrage par des éléments imbriqués de roches naturelles issues de l'environnement proche pour éviter tout ravinement ou modification du milieu physique du cours d'eau.
- le fonctionnement, automatique, ne nécessite qu'un passage hebdomadaire de personnel.

Au vu de ces éléments, et sachant que l'emprise de notre projet ne concerne aucune zone de protection ou espace protégé, nous estimons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAVERNE le, 26 janvier 2017

Signature

Le Président du Périmètre de la Région de Saverne - Marmoutier
M. Roger MULLER

